Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 3 Joumada II 1448
13 Novembre 2026

N° 140

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 3373
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 3373
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 3374
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 3379
Homologation de résolutions 3381
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 3381
Avis aux créanciers 3384
Convocations
Sociétés anonymes 3389
Sociétés communautaires 3393
Autres sociétés 3393
Actes Administratifs
Avis au public 3394
Divers
Avis au public 3395
Rectificatifs 3396

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Réf. n°685/2026

Date : 11/11/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale Al Mostafid

Type de société : Locale

Capital social souscrit : Cinq mille dinars tunisiens (5 000 TND)

Siège social : Al Abayedh Jilma

Activité de la société : Services agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 15/06/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10

Valeur nominale des actions : 500 dinars tunisiens

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole - Jilma

Période de souscription : Du 13/11/2026 au 14/12/2026

Privilèges attribués conformément aux statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'une épargne : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme et la publication au niveau de la délégation

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'invitation.

Liste des fondateurs :

Khadhraoui Hanane : Délégation Jilma, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Al Abayedh

Nouioui Yamina : Délégation Jilma, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Al Abayedh

Baraketi Moez : Délégation Jilma, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Al Abayedh.

2026S01501SODB1

AVIS AU PUBLIC

Réf. : 2026/765

Date : 06/11/2026

Dénomination sociale de l'entreprise communautaire : Entreprise communautaire régionale «Nour Echams»

Catégorie de l'entreprise : Régionale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 10 050,00 D

Siège social : Route de Sidi Mansour, Km 11, El Haggouna, Imadat de Sidi Mansour, délégation de Sakiet Eddaier

Objet de l'activité : Production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque

Durée prévue : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 20/07/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 15

Valeur nominale des parts : 670,00 D

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole (BNA) - Agence régionale, Avenue Habib Maazoun, 3000 Sfax

Période ouverte à la souscription : Du 09/11/2026 au 09/12/2026

Possibilité de clôture anticipée de la souscription : Oui

Avantages prévus par les statuts types : Oui.

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Par l'intermédiaire de la plateforme et par affichage à la délégation.

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon les indications figurant dans la convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Hanan Mbarek : Délégation Thyna, Gouvernorat Sfax, Adresse Route de Gabès, Km 9 Thyna, Sfax

Ezadma Neffati : Délégation Thyna, Gouvernorat Sfax, Adresse Route de Gabès, Km 9 quartier de Thyna Nouvelle

Hamdi Louassaif : Délégation Thyna, Gouvernorat Sfax, Adresse Route de Gabès, Km 7, quartier El Maaz.

2026X01560SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation de l'Augmentation de Capital de la

Société Tunisienne de Réassurance

«Tunis Re»

Capital de 200.000.000 de Dinars divisé en 40.000.000 titres de nominal 5 Dinars entièrement libérées

- Siège social : 12 Avenue du Japon Montplaisir BP 29 - 1073 Tunis

- Matricule fiscal : 0012428Q/A/M000

- Registre National des Entreprises RNE : 0012428Q

- Affiliation CNSS : 65457-79

Il appert :

- Du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2026 enregistré à la Recette des finances le Montplaisir, le 30 Avril 2026 sous le N°26501601 Quittance N°3856.

- Du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 octobre 2026 enregistré à la Recette des finances de Montplaisir le 22 octobre 2026, sous le N°26806451 Quittance N° : 1088378.

- De la déclaration de souscription et de versement par l'émission de :

- 5 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement.

- 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8 dinars.

Enregistrée à la Recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés (REAS) 1er Bureau Tunis, le 30 octobre 2026 sous le N°26803553, Quittances N°8448 dont un exemplaire a été déposé au RNE.

- De la liste des souscripteurs Enregistrée à la Recette d'Enregistrement des actes de sociétés (REAS) 1er Bureau Tunis le 30 octobre 2026 sous le N° 26803552, Quittance 8446 dont un exemplaire a été déposé au RNE

«Que le capital social de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» est ainsi porté de 1 00 000 000 dinars à 200 000 000 dinars divisé en 40 000 000 actions nominatives de nominal 5 dinars chacune».

2026403836SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE DE FABRICATION DE COMPOSITE DE KELIBIA

SARL AU CAPITAL DE 200 000 D

SIEGE : Bureau B3 Immeuble Tamayouz Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 1794842G

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13/10/2026, enregistré à la recette des finances de Charguia - TUNIS en date du 27/10/2026, enregistrement N°26514444, quittance N°M121943, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 9/11/2026 sous le n°2026P37423271, il a été décidé :

1. La dissolution de la société et nomination de M. Ahmed Zaki BACHA en tant que liquidateur de la société.

2026403855SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société Mutuelle de base Cave Viticole bouargoub

Route de Sousse km 47 bouargoub

RNE : 0009482X

MF : 9482/X/A/M/000

En vertu du PV de la réunion du conseil d'administration du 05 Novembre 2026 enregistré à la recette des finances de Bouargoub en date du 06/11/2026 sous le n°26701477 quittance n°M034548, et dans le registre national des entreprises en date du 9 Novembre 2026.

Il a décidé les nominations suivantes :

Monsieur LASSOUED Mustapha : Président du conseil

Monsieur TOUMI ADEL : Vice-Président

Monsieur Mhadhbi Khmaies B.Hmida : Secrétaire général.

Les restes sont des membres : Ben Gamra habib, Mhadhehi Mahmoud, BOUSMINA Imed, Mhadheb Ayed, Ben Othmen Mourad et Ben Gamra Sami.

Conformément aux exigences de l'article 35 du statut de la société mutuelle de base cave viticole bouargoub, le conseil de l'administratif de l'entreprise a décidé de déléguer tous les pouvoirs stipulée dans l'article 32 du statut de la société mutuelle de base cave viticole bouargoub à Monsieur LASSOUED Mustapha le Président du Conseil sauf les points : 2-3-7-9-14-16-18-19-20-22-23.

Les opérations financières et le paiement au sein de toutes les agences bancaires et chez les recettes des finances et instruments financières seront partagés entre Monsieur LASSOUED Mustapha le président du Conseil et le Directeur Général Monsieur ZIADI Ridha.

2026R03236SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26 et 27 octobre 2026 enregistré à la recette des finances de Médenine en date du 04 novembre 2026 quittance n°M104493; Enregistrement n°26206636; Monsieur Ibrahim Ben Sadok Ben Khalifa Esselmi titulaire de la CIN 08621249 délivrée le 12/12/2025 a cédé à Monsieur Khaled Ben Houcine Ben Sadok Bougares titulaire de la CIN n°08608530 délivrée le 16/10/2011 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels consistant en un café ayant identifiant unique n°1498359 Y, sis à la rue de Gabès - Médenine. Les éventuelles oppositions peuvent être formulées auprès du cabinet de M. FAOUZI BOUKOUBA, sis au 15 RUE 02 Mai 1966 Médenine dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis est publié dans le journal «Echourouk» en date du 06/11/2026.

2026R03233FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation d'un fonds de commerce en date du 26/04/2026, enregistré auprès de la Recette des Finances de Korba le 07/05/2026, quittance n°M031812, inscrit au registre sous le n°376, les héritiers de feu Sadok Sadok Tamni, à savoir son épouse, Mme Mouna Ben Abdelkader Jerbi c.i.n n°05103475, et ses deux filles, Marwa Bent Sadok Tamni c.i.n n°09760884 et Nour El Imane Bent Sadok Tamni c.i.n n°14429229, ont fait donation à M. Ali Ben Sadok Ben Mohamed Tamni c.i.n n°09835435, de l'intégralité de leurs parts dans le fonds de commerce situé rue Ali

Belhouane, 8000 Nabeul, exploité pour la vente de pneumatiques (identifiant fiscal n°0055479M), avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions éventuelles doivent être adressées au donataire, à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours de publication du présent avis au J.O.R.T. Publier au journal la Presse le 1/11/2026.

2026R03237FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 08 septembre 2026 et enregistré à la recette des finances de Kabaria sous le numéro de quittance M062677et le numéro d'enregistrement 26202098 la société BEN HAMMADI INFO vend la totalité du fonds de commerce situé à la rue 15 octobre numéro 150 elouardia Tunis destiné à toute activité commerciale à monsieur Saber ben Mohamed ben Abdallah Ben Hammadi.

Les oppositions seront faites au dit local entre les mains de l'acheteur à son adresse numéro 17 rue 10487 cité ennour elkabaria dans un délai de 20 jours de la parution du présent avis au JORT.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk en date du 31 octobre 2026.

2026R03239FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 20/10/2026 enregistré à la recette des finances de rue de Paradis Ariana le 27/10/2026 enregistrement numéro 26209143 quittance numéro 112400 la société COSMOS FOOD BEVERAGE a vendu à la Société JILANI FOOD AND BEVERAGE SARL en cours de constitution représentée par son futur gérant M. Brahim JILANI titulaire de la carte d'identité numéro 07284754 la totalité du fonds de commerce situé à rue cheikh neifer ariana magasin numéro 5 au rez-de-chaussée bloc F2, résidence les oliviers cité les palmiers Sokra.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Adel Ben Nasr avocat ayant son bureau au 14 rue Hedi Nouira Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 13/11/2026.

2026R03251FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente de fonds de commerce rédigé par M. Cherif Hanen enregistré à Mornag le 04/11/2026 quittance n°M077278, sous le n°26202953 Halima Abid domiciliée au 18 rue Boiti Mourouj 3 bis CIN 07151446 a vendu à Chaima Nawali domiciliée à Sidi Masoud cité Salem Mornag CIN 14655203 le fonds de commerce destiné vente de Volaille sis au local n°23 marché municipale de Mornag.

Toute opposition pourra être rendue entre les mains de l'acheteur dans le local objet de vente sis au local n°23 marché municipale de Mornag vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié au journal Echourouk et Le Quotidien du 13/11/2026.

2026R03252FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 29/10/2026 enregistré à la recette des finances Mornag en date du 04/11/2026 quittance N°M077415, enregistrement N°26202961, Mme Chouikha Aljani- en son nom et au nom des autres héritiers du défunt Mahrez Aljani- a vendu à Mr Adel Ghandouri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité pour ventre de fruits secs sis Rue Farhat Hached Mornag - Ben Arous.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la vendeuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journaux LE QUOTIDIEN et ACHOUROUK le 10/11/2026.

2026R03253FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. en date du 17/10/2026 enregistré à la recette des finances Boumhal en date du 26/10/2026 sous n°26203505 quittance n°M060577, St. Sifaoui du commerce et industrie (111836K) a vendu la totalité du fonds commercial avec tous ses éléments exploité pour commerce générale sis à Abdi Khouja Cité Mahrajene BOUMHAL à Kais Chtioui CIN n°07035889.

Les oppositions auront lieu entre les mains de Kais Chtioui à l'adresse du fonds vendu durant 20 jours dès la date d'annonce au JORT. Cet acte a été publié dans le journal Echourouk le 05/11/2026.

2026R03254FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 29/04/2024, enregistré auprès de la recette de Béja le 29/05/2024 (reçu n°M044514, numéro d'enregistrement 24204729), Mme Mounia Saidi (titulaire de la carte d'identité nationale n°02181118) a cédé à Mme Zeina bent Mohamed Sigane (titulaire de la carte d'identité nationale n° 08479539) la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à l'angle de la rue Abderrahmane Mankabi et de l'avenue de France, à Béja. Ce fonds est destiné à la vente de parfums et de produits cosmétiques, à la vente de robes de mariée ainsi qu'à une activité de coiffure. Les oppositions éventuelles peuvent être formulées au sein du local où est exploité le fonds de commerce, tous les jours de 09h00 à 16h00, dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel. Cet avis a été publié dans le journal «Al-Chourouk» en date du 01/10/2026.

2026R03255FCCC2

Don d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte authentique en date du 20/08/2026 rédigé par les notaires à Béja, Béchir Maghraoui et son assesseur, et enregistré auprès de la recette des finances de Béja le 21/08/2026 (reçu n°M048687), Mme Jihan Bouhawal, titulaire de la carte d'identité nationale n°08503763 et domiciliée à Béja, a fait donation de l'intégralité du fonds de commerce - exploité sous l'enseigne «Coup de puce» en tant que structure privée de cours particuliers à l'adresse rue Mongi Slim Béja à Mme Amira bent Tarek Dhib, titulaire de la carte d'identité nationale n°09475920. Les éventuelles oppositions peuvent être formulées au local où est exploité le fonds de commerce, tous les jours de 09h00 à 16h, dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel. Cet avis a été publié dans le journal «Al-Chourouk» en date du 01/10/2026.

2026R03256FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Monastir le 12-10-2024 sous le numéro 26207582 ; quittance n°M084815 Mr Jamel Benzarti (C.I.N 04199160) demeurant à Monastir rue tripolitains a vendu à Mr Mohamed Zouhair Benzarti (C.I.N 04125610) demeurant à Monastir cité el Basatin, la totalité du fonds de commerce (les éléments incorporels seulement) exploité au local commercial situé rue el Zaaim n°15 rue tripolitains Monastir. Les oppositions seront acceptées au Bureau d'avocat Maître Mezri Haddar 8 rue Tripolitains Monastir dans les délais légaux. Un extrait de cette vente est publié au quotidien Echourouk du 22/10/2026.

2026S01498FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité de Sousse le 26/10/2026 ; enregistré à la recette des finances Mohamed Marouf Sousse le 27/10/2026 sous le n°26202701 reçu n°M089607, Mm Sana Touati CIN : 09302222 a vendu à Mr Mohamed Wisem Touati CIN : 09264584 la totalité de fonds de commerce sis à l'Avenue Docteur Groul Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «ECHOUROUK» paru en date du 28/10/2026. Les oppositions doivent être faites dans les vingtaines des jours suivant la parution du présent extrait entre les mains de l'acheteur.

2026S01499FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 30/10/2026, enregistré à la recette des finances de Chebba le 30/10/2026 sous N°26201427 quittance N°M056435. Mr Mohamed KHARCHOUFI, titulaire de la CIN N°08640304 a vendu et cédé à Mr Ali MAGHRBI, titulaire de la CIN n°13487536, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente fruits secs sis à Cité Hached - Chebba- Mahdia, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet du contrat, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 13/11/2026.

2026S01506FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 04/11/2026 enregistré à la recette des finances EL KAWAREZMI KAIROUAN le 05/11/2026 sous quittance N°M096879 sous enregistrement N°26204638. M. ESAHBI BEN KASSEM BEN ALI DHIFAOUI titulaire de la CIN 07713774 a vendu à M Slim Ben Mounir BEN Ali ERRAIES titulaire de la CIN 11997519 qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité au local situé Rue Elmonji Slim Kairouan ayant pour objet préparation et vente des pâtisseries et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions des créanciers sont acceptés par l'acheteur M Slim Ben Mounir BEN Ali Erraies à l'adresse du local objet du fonds de commerce situé Rue Elmonji Slim Kairouan et ce dans les délais maximale de 20 jours qui suivent la publication de cet avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du mercredi 11/11/2026.

2026S01508FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte de vente d'un fonds de commerce en date du 09/11/2026 enregistré à la recettes des finances Victor Hugo Sousse sous n°26205133 quittance n°M060994 M Amira bent Mohamed Bourkhis épouse de Sami Meheri cin n°08428052 délivrée 04/02/2008 et titulaire du matricule fiscal n°1933361V demeurant au 19 rue Habib Thamer Hammam Sousse vend à M Nouha bent Mohamed Nasser Hajlaoui, passeport n°1760112 délivré le 20/01/2023 demeurent 107 rue Général Leclerc 7600 Rouen France l'intégralité de son actif commercial comprenant tous ses éléments corporels et incorporels constitué d'une superette, situé rue Youssef Saheb Ettabaa Khzama El gharbia Sousse.

Les oppositions se font au domicile de l'acheteur dans le délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk» du 11/11/2026.

2026S01509FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 02/11/2026, n° d'enregistrement 26201034, quittance n°M032574 Mr Sami Abedhedi a vendu à société machawi sami et firas le fonds de commerce exploité comme Boucherie et Restaurant dans

le local sis à la route de l'aéroport km 9 Sfax avec tous les éléments corporels et incorporels qui le composent.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mr. Sami abedhedi demeurant à la route de l'aéroport km 8 Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au Journal Chourouk le 12/11/2026 N IP 426/1678.

2026X01563FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par un acte de donation daté le 24 Août 2026 signé par le Notaire à Jbeniana Trichili Noureddine et enregistré à la Recette des Finances de Jbeniana le 04 septembre 2026 quittance numéro M055499. Madame Bchira bent Belgacem Bouzid titulaire de la CIN numéro 01349906 a cédé à son fils Zied ben Ibrahim Essaidi titulaire de la CIN numéro 11004342 la totalité d'un fonds de commerce exploité pour le commerce des portables et ses accessoires avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploité dans un local situé à l'Avenue Habib Bourguiba Jbeniana SFAX. Les oppositions à ladite cession devront être notifiées et reçues au siège du fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours à compter du présent avis.

Avis paru dans les journaux Achourouk en date du 15 octobre 2026.

2026X01564FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

ETUDE CHOKRI SMAOUI

Avocat à la Cour de Cassation

Rue Bach Hamba Imm. Kyranis Mezzanine Bureau n°1 Sfax

M.F : 581246CAP000

Selon acte SSP du 27/10/2026 enregistré à la recette des Finances route de Tunis Sfax le 28/10/2026 sous le N°26204729 quittance N°M115028.

Mme Abderrazek Ben Ltaif sis à la route de Mahdia km 3 jenan el euch SFAX, Titulaire de la C.I.N n°1266086 a vendu à Mr Ahmed Trabelsi, sis à la route lafrane km 1.5 rue 145 N°9 Sfax, Titulaire de la C.I.N n°08154953, la totalité du fonds de commerce exploité pour un café du 1er Rong (café Zaitouna), sis au grand local avec un dépôt Route Saltania km 4,5 Sfax, dont elle est propriétaire suite à deux contrats de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des Finances Route de Tunis Sfax le 15/10/2008 sous le N°08202126 quittance N°M052735 ; et sous le N°08202125 quittance N°M052728.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Chokri SMAOUI Avocat à la cour de cassation à son adresse sus-indiquée dans les délais légaux fixés à 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions doivent être faites à son étude

Le présent avis est publié aux journaux «Essabeh» Page 6 et «Le Temps» Page 10 du 11/11/2026.

2026X01565FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 05 et 02/10/2026 enregistré à la recette des finances de rue eljazira en date du 20/10/2026 quittance n°M64458 Enregistrement 26202706 Monsieur jamaleddine ben Mohamed abdmoulah titulaire de CIN 00599754 élisant domicile au 36 avenue sidi ben arous mourouj 1 ben arous a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce exploité dans l'activité de ventes de prêt à porter en détail sis au 112 rue souk elblat Tunis à la société aya SARL titulaire de RNE 1510445 Y de capital social de 10.000 dt représentée par son gérant yahya hssan errassaa cin 07182516 du 06/01/2026, le prix de la vente est de 20.000 dt.

Toutes éventuelles oppositions sur le prix de la vente seront exercées entre les mains de jamaleddine ben Mohamed abdmoulah titulaire de CIN 00599754 à son domicile sis au 36 avenue sidi ben arous mourouj 1 ben arous dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours à dater de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis est paru aux journaux Echourouk et le Quotidien du 28/10/2026.

2026403826FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Boumhel le 09/11/2026 quittance n°M065862 enregistrement n°26203681 Mr Mohamed Ayadi Ben Hedi Ben Ali Yayeb titulaire de C.I.N 05076976 a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce, sis à l'Avenue Mohamed Enajar Boumehel Ben Arous, à Mr Mohamed Ben Abderahmen Ben Belgasem Ghorsii.

Toute opposition devra être signifiée à l'adresse de maître Adel Chalfouh 24 Rue Jamel Abdennasser Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de la présente au J.O.R.T sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 12/11/2026.

2026403833FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte authentique établi par Maître Fatma Dhawadi et son assesseur Maître Mohamed Ali Hkiri, notaires en date du 10/11/2026 signé et enregistré au registre des minutes, folio 192, sous le numéro 261, Monsieur Mohamed Ali Ben Hassan Jouini a fait donation de l'intégralité de son fonds de commerce, comprenant tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 157, Cité El Montazah, Mateur - Bizerte, exploité dans le secteur de la fabrication et de la menuiserie en aluminium, au profit de Madame Asma Bint Abderrahmane Mestouri.

Les oppositions relatives audit fonds de commerce doivent être présentées dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Al Chourouk et Le Quotidien, en date du 12/11/2026.

2026403841FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi en date du 13/10/2026, Mme Imen Zammali, titulaire de la carte d'identité nationale n°07373776, a cédé à Mme Hanen Bouslah, titulaire de la carte d'identité nationale n°07419060, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, ayant pour activité la vente et la location de vêtements prêts-à-porter, identifié fiscalement sous le numéro 1346082 V, sis à l'avenue Ibn Khaldoun, cité Ettadhamen, Ariana.

L'acte de cession a été signé le 13/10/2026 et enregistré à la recette des finances d'Ettadhamen sous le n°26205957, quittance n°M096822, en date du 21/10/2026.

Les oppositions à ladite cession seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne auprès de Maître Salwa Mastouri, avocate près la Cour de cassation, dont le cabinet est situé au 11, avenue Taïeb Mhiri, Immeuble la perle de l'ariana, Ariana, 3ème étage, bureau n° 6, Ariana.

La vente dudit fonds de commerce a été publiée dans le journal "Le Temps" en date du 29/10/2026.

2026403844FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré à la recette des finances de Borj El Ouzir le 21/04/2014 quittance n°M019483 enregistrements n°14200925, Mme Imén Abidi a vendu à Mr. Sofiane Rahmani la totalité du fonds de commerce destiné pour tous types de commerce situé au 62, rue cité Al Mansoura Borj Louzir, Ariana.

Les oppositions seront adressées au 17, rue Ibn Hawkal, cité Mansoura, Borj Louzir, Ariana Nord, et à cité Al Mansoura Ariana, conformément au registre du commerce.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 18 octobre 2026.

2026403853FCCC2

RENONCIATION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing, enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 3/11/2026 sous le numéro 26207623 quittance n°M141242, Monsieur Ali chamakh (CIN 00788630) demeurant à la rue djibouti marsa ouest Tunis, à renoncé à toutes les parts lui Revenant dans l'indivision, dans la propriété du fonds de commerce destiné à la vente des articles de l'artisanat exploité dans le local situé à rue mongi slim N°8 la marsa Tunis, à monsieur Sofiène Raies (cin 04721701) demeurant à rue chokri kwatli N°15 Montfleury Tunis.

Les oppositions doivent être faites auprès du monsieur Sofiène Raies à l'adresse de fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours, à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien ECHOUROUK en date du 5/11/2026.

2026403856FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27/8/2026, enregistré à la Recette des Finances de Monastir le 7/9/2026 sous le reçu n°M074731 et l'enregistrement n°26306585, il a été donné en location, avec toutes les garanties légales, de propriété et de jouissance, le fonds de commerce sis à l'avenue Ali Bourguiba résidence Bahia, Monastir 5000, appartenant à Mme aya bezi, titulaire de l'identifiant unique 1848259T, à Monastir klai haythem titulaire de la carte d'identité nationale n°13650116, identifiant fiscal 2000975Q/A/C/000.

La société a élu domicile audit fonds de commerce comme siège social.

2026S01507FCCC3

Avis

Par acte sous seing privé daté le 18/08/2026 et enregistré le 21/08/2026 à la recette des finances de ksibet elmediouni quittance n°M033638 n 26301227 par lequel M. HALLABIA HSINE BEN SADOK a loué à la SOCIETE ALPHA NETTOYAGE la totalité du fonds de commerce sis à rue tarek ibn zied ksibet elmediouni destiné vente de produit de nettoyage avec ses éléments corporels et incorporels.

Cette publication a été publiée aux journaux ECHOUROUK et le QUOTIDIEN le 12/11/2026.

2026S01510FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 30 octobre 2026 enregistré auprès de la recette des finances de Gremda SFAX le 30 octobre 2026 quittance N°M105209 enregistrement N°26304323.

Monsieur Mohamed Ben Ettaieb FRIKHA a loué à Monsieur Mohamed Elhedi ben El Habib Almialel la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant à la vente du gâteau et des éléments Alimentaires dans le local sis à route Gremda klm 7 markaz SAHNOUN SFAX.

Cet avis a fait l'objet d'une publication dans le journal Essabeh en date du 7 Novembre 2026.

2026X01559FCCC3

Avis

Aux termes d'un acte sous seing privé établi le 26/10/2026 et enregistré à la recette des finances d'Ariana le 04/11/2026 sous le n°26309417, suivant quittance n°115362, la société LINA FOOD AND BEVERAGES société unipersonnelle à responsabilité limitée, prise en la personne de son représentant légal, identifiant fiscal n°1769938N, dont le siège social est sis à la Résidence Aswar Soukra «B01», rue Cheikh Mohamed Ennifer, Soukra, Ariana, a donné en location-gérance la totalité du fonds de commerce consistant en un café «Bellucci» exploité dans le local sis à la Résidence Aswar Soukra «B01», rue Cheikh Mohamed Ennifer, Soukra, Ariana, au profit de Rania Kouki, titulaire de la carte d'identité nationale n° 15400901 délivrée à Tunis le 28/09/2023, demeurant au n°23, rue Abou Abdallah Essoufi, Cité Ettahrir, Houssem Aouni, titulaire de la carte d'identité nationale n°07216235 délivrée à Tunis le 29/05/2023, demeurant au n°41, rue Abou El Fadhel El Masrati, Kabaria, et Hanen Barcha, épouse de Noureddine Boutriâa, titulaire de la carte d'identité nationale n°07208630 délivrée à Tunis le 10/02/2026, demeurant au n°2, rue 10376, Ouardia 4, Tunis.

2026403834FCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé rédigé le 11 juillet 2026, enregistré à la recette des finances La Goulette en date du 03-08-2026 sous le N°26306340 quittance N°M82225, Mme Salouha Bent Mohamed Nacer Ben Arfa, demeurant au 08 rue 2 Mars 1934 - La Goulette - Tunis, a loué à Mr Ali Oueslati, demeurant au 23 rue Ibn khaldoun La Goulette - Tunis, la totalité du fonds de commerce avec les éléments incorporels du fonds de commerce exploité pour l'exercice de tous genres de commerce dans le local sis au 119 Avenue Habib Bourguiba, Kheireddine 2060 - Tunis, et ce pour une durée de dix ans renouvelables à partir du 01-07-2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN parus le 11-11-2026.

2026403852FCCC3

Location-gérance de fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des Finances La Goulette, le 07/7/2026, quittance n°74099, enregistrement n°26305534, La société «HERAS TUNISIE», société à responsabilité limitée, immatriculée au RNE sous le n°1286161H, dont le siège social est sis au centre commercial Tunisia Mall A11, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis, a donné en location-gérance à La société «H&H CATERING», société à responsabilité limitée immatriculée au RNE sous le n°1998320P, élisant domicile chez le gérant Monsieur Radhi Ben Ben Elfadhel Hamrouni au lotissement Ennadhour, lot n°246, Raoued, Ariana Nord, Ariana, la totalité du fonds de commerce, affecté exclusivement à l'activité de restauration, situé et exploité dans le magasin N°9 sis au rez-de-chaussée du Bloc A du «Centre de Vie», sis au lotissement Lac Nord de la zone industrielle Kheireddine Kram, lots N°3/2/4 3/2/5 - 3/2/6 - 3/2/7, avec tous ses éléments corporels et incorporels à compter du 01/7/2026 jusqu'au 30/6/2029.

Cette annonce a été publiée dans les journaux ASSAHAFA et LA PRESSE, parus le 14/10/2026.

2026403866FCCC3

Location d'un fonds de commerce (gérance libre)

Aux termes d'un contrat de location de fonds de commerce (gérance libre), portant signatures légalisées le 28/08/2026 et enregistré à la Recette des Finances du Quartier Administratif à l'Ariana - Tunis, le 12/11/2026, sous le n°26307028, quittance n°M125119, la société BEST FOOD S.A.R.L., MF n° 0963676W, sise au 38, avenue Gandhi - Tunis, représentée par son représentant légal, Monsieur Habib MOUSSA, a donné en gérance libre à la société HOSTERA MANAGEMENT S.A.R.L., en cours de constitution, sise à la même adresse, représentée par sa représentante légale, Madame Aya WERGUI, l'intégralité du fonds de commerce situé au 38, avenue Gandhi - Tunis, exploité sous l'enseigne «LA COUPOLE», pour une durée de trois (3) années, renouvelable, prenant effet à compter du 01/09/2026.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce susvisé, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

Le présent avis a été publié dans les journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 13/11/2026.

2026403867FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association pour l'action de développement

Siège : Ecole primaire Ali Ben Sadek Sidi Bouzid 9100.

Objectifs :

- Organisation de la gestion financière au sein de l'établissement scolaire

- Amélioration des activités éducatives et des programmes de formation à travers le soutien pédagogique et le développement des capacités administratives des instituteurs et l'implication de

l'environnement social dans la prise des mesures garantissant le bon déroulement des activités scolaires.

Présidente : Chafia Alibi

Secrétaire général : Kamel Rabhi

Trésorier : Chokri Jemmeli.

2026R03234APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association « Forêt Modèle» (Kroumirie et Mogods)

Siège social : Avenue Hédi Karray, 1004 Tunis

Objectifs :

- Contribuer à la conservation des écosystèmes en état d'équilibre, protection de la biodiversité et assurance de la résilience des paysages face aux changements climatiques.

- Promouvoir le développement économique durable.

- Intégrer les valeurs des populations locales dans la gestion rationnelle et la valorisation des ressources naturelles.

- Créer un environnement propice au dialogue et à la coopération entre les différents acteurs concernés afin de définir une vision commune et parvenir à des décisions consensuelle

- Contribuer à l'innovation à travers le partage des connaissances, adoption de nouveaux modes de gestion et échange des meilleures pratiques a travers le Réseau International des Forêts Modèles (RIFM).

Membres du bureau :

Président : Youssef Ammari

Vice-président : Naoufel Ben Haha

Trésorier : Ezzeddine Taghouti

Secrétaire général : Sahbi Bedhiaf.

2026R03246APSF1

CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION

Association Tunisienne de Pharmacie Industrielle

Siège : La Maison du Pharmacien, 56, rue Ibn Charaf, 1082 Le Belvédère, Tunis.

Objectifs :

1. Contribuer au suivi des nouveautés et des évolutions dans le domaine de la pharmacie industrielle, en coordination avec les autorités compétentes.

2. Œuvrer à promouvoir, faire connaître et sensibiliser à la pharmacie industrielle.

3. Etablir des relations avec des associations poursuivant des objectifs similaires, en Tunisie et à l'étranger, dans les pays entretenant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Les membres :

1. Président : Monsieur Mohamed Kallel.

2. Secrétaire général : Monsieur Ferid Olivier Abdellatif.

3. Trésorier : Monsieur Bader Bahloul.

2026R03248APSF1

Association tunisienne des animateurs pour enfants

Siège : 17, rue Sadok Aroussi, Hammam Sousse 4011.

Objectifs :

1) Oeuvrer à l'amélioration du contenu culturel proposé aux enfants.

2) Contribuer à l'épanouissement de l'enfance sur les plans social, culturel et éducatif.

3) Assurer la coordination avec les autorités compétentes - notamment le ministère de la Culture, le ministère de la Famille et de l'Enfance, et le ministère de l'Education ainsi que collaborer avec des associations partageant des objectifs similaires, tant en Tunisie qu'à l'étranger.

Bureau de l'association :

Président : Faysal Essid

Secrétaire général : Fayez Houssine Rich

Trésorier : Bilel Eltaief.

2026S01493APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne Sciences Pour l'Environnement

Siège social : Faculté des Sciences de Bizerte, Jarzouna, Bizerte, Tunisie

Objectifs :

- Renforcer les échanges scientifiques entre les structures de recherche spécialisées, nationales et étrangères, entretenant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

- Contribuer à la recherche de solutions visant à réduire la pollution des écosystèmes fragiles et à préserver la biodiversité.

- Sensibiliser aux menaces qui pèsent sur l'environnement et aux moyens permettant de le protéger, ainsi que mobiliser la recherche scientifique au service de la préservation d'un environnement sain et du développement durable.

Représentant légal : M. Mohsen Sakly.

Trésorier : M. Khémais Ben Rhouma.

Secrétaire Général : M. Mossadek Ben Attia.

2026403827APSF1

CONSTITUTION DU SYNDIC DES RESIDENTS

ET PROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE AZIZ - SOUKRA 2036

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective tenue le dimanche 30 novembre 2025, enregistré à la Recette des Finances de l'Ariana le 05 novembre 2026 sous le numéro 26709422, quittance n°M115423, relatif à la constitution du Syndic des Résidents et Propriétaires de la Résidence Aziz, et conformément au procès-verbal de la réunion de répartition des fonctions tenue le 07 juin 2026, enregistré à la Recette des Finances de l'Ariana sous la quittance n°M116686, ainsi qu'à la décision municipale émise par la Municipalité de La Soukra sous le numéro 3728 en date du 21 juillet 2026, les membres du bureau directeur ont été élus comme suit :

- Monsieur Fathi Chammam : Président du Syndic de la Résidence Aziz

- Monsieur Mohamed Karim Nemissi : Trésorier du Syndic de la Résidence Aziz ;

- Messieurs Jalel Grandi et Salah Ben Abdallah : Membres du bureau directeur.

Par ailleurs, la dénomination du syndic a été réservée auprès du Registre National des Entreprises sous l'appellation «Résidence Aziz Soukra», sous le numéro d'identifiant 2026149525199.

2026403857APSF1

Homologation de résolutions

Nom du syndicat : Syndic résidence L'AGO

Adresse : Immeuble «Lago», 40 rue Lac de Léman - Les Berges du Lac 1 - 1053 Tunis

Conformément au procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2026, enregistré auprès de la recette des finances du Lac, le 03 Novembre 2026 sous le numéro 26709313, reçu n°104355, il a été décidé ce qui suit :

Imed BEDOUI (Président du syndic)

Hatem Bahri (Secrétaire)

Rym Attia (Trésorière)

Hamdi LAHMER (Membre)

Riadh BEN ATITALLAH (Membre).

2026R03242APSF2

Election d'un nouveau bureau pour le syndicat des copropriétaires de la résidence Hadi

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 13 septembre 2026 enregistré auprès de la recette des finances de Mornag le 12 octobre 2026 sous le numéro 26702752 (reçu n°M072642) il a été décidé d'élire un nouveau bureau pour le syndicat des copropriétaires de la résidence «Hedi», située dans le quartier El Meziane à Mornag et ses membres sont les suivants :

- Essedik Abidi : Président du syndicat

- Zied Kaied Damgha : Vice-président

- Fethi Essedik : Trésorier

- Foued Azizi : Membre

- Siham Khalfawi : Membre

- Salaheddine Aouni : Membre.

2026R03249APSF2

Nouvelle composition du conseil d'administration de l'association

Avenir Bizerte sport

Adresse : Cité Nakhla3, Route Borj Taleb, Bizerte

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale élective de l'Association Avenir Bizerte Sport tenu le 5 septembre 2026 et enregistré à la recette des finances du Palais des finances de Bizerte le 11/03/2026, le numéro de quittance M068731 et le numéro d'enregistrement 26804112, et sur la base du document d'accréditation émis par la Commission régionale de la jeunesse et des sports de Bizerte le 8 octobre 2026, le nouveau Conseil d'administration de l'Association a été élu pour la période parlementaire 2026-2029, et sa composition est la suivante :

1. M. Mourad Mhalla : Président.

2. M. Yassine Mhalla : Vice-président.

3. M. Elfadhel Glenza : Secrétaire général.

4. M. Aymen Ayari : Trésorier.

2026403824APSF2

Renouvellement du bureau du Syndic

Résidence El Manara - Ennasr 2 - Ariana

En vertu du P.V de l'assemblée générale du syndicat des propriétaires de la Résidence El Manara du 28/06/2026, enregistré le 05/11/2026 à la recette des finances d'El Menzah 6, quittance n°139116, enregistrement n°26.708 769, il a été décidé de renouveler le bureau du syndic des propriétaires de la résidence comme suit :

Président : Mr. Abdelhakim Griri

Trésorière : Mme. Sihem Bouhejba

Membre : Mr. Ridha Ben Dhief

Membre : Mme. Dorsaf Trabelsi.

2026403832APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Brahmi

Huissier de justice

Rue Assad Ibn al-Fourat - Béja

Téléphone : 95850005

Qu'il soit porté à la connaissance du public que, le 01 Décembre 2026 à 9 heures du matin** et les heures suivantes, aura lieu la vente du fonds de commerce dénommé «Café El Andalous» ainsi que du restaurant qui en dépend, situé à l'Avenue de France avec tous ses éléments corporels et incorporels composés de :

1/ Le droit au bail (droit de location) ;

2/ Les éléments incorporels, à savoir la clientèle, la renommée et le nom commercial;

3/ Les éléments corporels, à savoir toutes les choses attachées au fonds de commerce et faisant l'objet du droit au bail, tels qu'ils figurent dans le procès-verbal d'expertise judiciaire en date du 13 janvier 2023, selon le procès-verbal n°2290-2289-2288-2287-2409.

Propriété du fonds de commerce : La propriété du fonds de commerce a été acquise par la société condamnée en vertu d'une constitution autonome.

Loyer du local Six cents dinars (600 TND) par mois, conformément au rapport d'expertise et selon la déclaration du représentant légal de la société condamnée.

Prix de mise à prix (prix de départ) Huit cent soixante-dix huit mille quatre cent vingt trois dinars et six cent quarante et un millimes (soit 878.423.641 TND).

Frais : L'acquéreur adjudicataire supportera tous les frais de justice exceptionnels exposés aux fins de la vente du fonds de commerce, ainsi que les frais des procès-verbaux dressés dans le cadre de l'exécution de cette décision, les frais d'enregistrement du procès-verbal de vente, les frais de publicité légale et les frais de recouvrement.

Charges et hypothèques : Il n'existe aucune charge ni aucune hypothèque sur le fonds de commerce faisant l'objet de la vente.

Les créanciers : 1- Mohamed Jabri Demeurant cité Ennozha Béja - 2- Moez Ben Brahim Demeurant cité Ennozha Béja -3- Salah Amdouni Demeurant Rue Amor Kalchani Béja - 4- Adel Amri Demeurant cité Ennozha Béja - 5- Ali Bokri Demeurant Cité El Manar Beja ayant élu leur domicile au cabinet de Maître Mohamed Ali Ghozzi situé rue Habib Haddad immeuble Ben Ammar, 2ème étage.

Société condamnée (débitrice) : La société «Karima» SARL représentée par son représentant légal connue sous l'enseigne Café El Andalous, dont le siège social est situé rue de France à Béja, immatriculée sous le numéro d'identification unique 0768924 B.

Titre exécutoire : Jugement civil rendu par le tribunal de première instance de Béja en date du 20 novembre 2025, sous le numéro 451.

Note : Ne peuvent participer à la surenchère que ceux qui ont consigné au moins 10 % du prix d'ouverture sur le prix de vente, au plus tard le jour de la surenchère, auprès de l'officier ministériel chargé de l'exécution et procédant à la surenchère.

Le cahier des charges peut être consulté au cabinet de Maître Naoufel Brahmi, Huissier de justice chargé de la vente, pendant les heures ouvrables (horaires administratifs).

2026R03241VEPA1

Avis d'adjudication

Saisissants : Héritiers Mohamed Ben Chaouch Amer et Habiba Kilani, demeurant à Kairouan.

Saisie : La municipalité de Kairouan représentée par son représentant légal en son siège à Kairouan.

Avocat poursuivant : Me Ezzeddine Ben Amor, avocat à la Cour de cassation, 65 avenue de la République Sousse.

MF : 0683807EPA/000.

Immeuble saisi : La propriété privée de la partie saisie consistant en un immeuble immatriculé objet du titre foncier numéro 86924 Kairouan qualifié comme terrain blanc destiné à l'habitat, d'une superficie de 6089 m².

Mise à prix : 1.826,700, 000 D.

Adjudication : le lundi 21 décembre 2026 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Kairouan sis au Palais de justice à Kairouan.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

2026S01504VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Mohamed Imed Belaid, agriculteur, CIN 01342159, demeurant à El Hbaʕla Tozeur.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Hayet», objet du titre foncier n°2296, situé à Tozeur, et plus précisément dans la zone industrielle, route d'Al-Hamma, délégation de Tozeur, division 2, lot n°01, du côté nord, à l'entrée de la ville de Tozeur, à proximité de l'institut modèle de Tozeur et des zones industrielles de la région, ainsi que d'une zone résidentielle destinée à l'expansion urbaine de côté nord.

L'immeuble consiste en un terrain de forme approximativement rectangulaire, d'une superficie de 1404 m², délimité comme suit :

Au Nord : par une rue goudronnée de 10.00 mètres de largeur, suivie d'une zone verte ;

A l'Est : par un terrain blanc appartenant à la propriété de l'ouest ;

Au Sud : par un terrain blanc appartenant à la propriété de l'ouest ;

A l'Ouest : par une rue goudronnée de 20.00 mètres de largeur.

Mise à prix : (70.200.000 D) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 21/12/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01550VEPA1

Maître Samia Ben Moussa

Avocate

55 Avenue Habib Bourguiba Bardo Tunis

Tél : 20288462

M.F. : 1414708/N

Il sera procédé le mardi 22/12/2026 à 9h du matin par devant la chambres des criées du tribunal de première instance de Tunis.

Parties poursuivantes : Foued Ben Romdhan, Samia Ben Romdhan, Manoubia Ben Romdhan, Radhia Ben Romdhan, leurs domiciles élus au bureau de Maître Benmoussa Avocate 55 Avenue Habib Bourguiba Bardo Tunis.

Parties saisies :

1/ Habiba Ben Romdhan, retraitée, sise 1er étage n°11 rue des palmiers Saidia Bardo.

2/ Meriem Ben Romdhan, retraitée, sise n°32 rue Ahmed Haboudi Somrane Tunis, et section n°5 Section Zahr Zaman maison n°6 Terre Ben Abdallah Manouba.

3/ Alia Ben Romdhan, retraitée, sise n°66 App 107 Av Habib Bourguiba Bardo Tunis.

4/ Najet Ben Romdhan, femme au foyer, sise n°66 App 107 Av Habib Bourguiba Bardo Tunis.

L'immeuble à vendre : Appartement n°107 objet du titre foncier n°64672 Tunis situé au Bardo à côté de Lahneya ouvrant sur l'Avenue Habib Bourguiba n° municipal 66 d'une superficie 100 m² et un dépôt d'une superficie 17 m² dans le RDC de l'immeuble bâti sur une surface de 827 m² possédant un jardin à la partie ouest d'une surface de 120 m². L'appartement se compose d'un salon, trois chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain et un balcon.

Mise à prix : neuf cent trente sept mille deux cent cinquante dinars (937.250,000 D) sans les frais.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

La visite du Bien : est possible tous les jours pendant les horaires administratifs.

Et pour plus d'informations tout intéressé peut prendre connaissance du cahier des charges soit au tribunal de première instance de Tunis, soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

2026403810VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UN IMMEUBLE NON IMMATRICULE

Après Réduction DE 40%

le créancier poursuivant : Mohamed Walid et Asma, enfants de Fathi ben Béchir Lasoued, fonctionnaires, agissant en leur qualité de copropriétaires indivis, faisant élection de domicile au cabinet de leur avocat Maître Kamel El Air, sis 33 avenue de l'Indépendance, Zaghouan 1100, matricule fiscal P-A-49462-P.

le débiteur saisi : Chedli ben Hassan Ghoula, agissant en qualité de mandataire de Madame Nour El Houda bint Mohamed Salah El Hassoumi, demeurant à Zaghouan, rue Hédi Chaker n°33, impasse Sidi Saad, ville et gouvernorat de Zaghouan.

L'intervenante : Henda Zakraoui faisant élection de domicile au cabinet de son avocat maître Mohamed Ali Chetioui sis avenue de L'indépendance Zaghouan.

L'avocat poursuivant : Maître Kamel El Air, avocat près la Cour de cassation, sis 33 avenue de l'Indépendance, Zaghouan.

L'immeuble saisi : Il s'agit d'un immeuble non immatriculé à usage d'habitation, sis rue Hédi Chaker n°33, impasse Sidi Saad, à Zaghouan, borné au nord par la propriété du voisin dénommé Ali, à l'est par une impasse étroite « impasse Sidi Saad» à l'ouest par le voisin dénommé Anouar, et au sud par la voie où se trouve l'entrée de l'immeuble. Le terrain a une superficie de 70 m². L'immeuble comprend un bâtiment de trois étages, d'une superficie couverte totale de 226 m², détaillée comme suit :

- Rez-de-chaussée: superficie couverte de 70 m², comprenant un salon, une chambre à coucher, une cuisine, des toilettes et un escalier aménagé.

- Premier étage: superficie couverte de 76 m², comprenant un salon, une chambre à coucher, une cuisine et des toilettes.

- Deuxième étage : superficie couverte de 80 m², comprenant deux chambres à coucher, une kitchenette, de petites toilettes, un escalier, ainsi qu'un second escalier métallique menant à la terrasse.

L'immeuble donne sur le Mont Zaghouan et pourrait être exploité comme maison d'hôtes, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.

Titre exécutoire : Jugement rendu par le Tribunal de première instance de Zaghouan sous le n°1400 en date du 30 novembre 2018, déclarant l'immeuble non susceptible de partage en nature et autorisant sa liquidation par voie de vente aux enchères.

La mise à prix après réduction de 40% : cent soixante et onze mille dinars (171.000,000 DT), plus les frais légaux (2.521.911).

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication est fixée au 07 décembre 2026, à partir de 9 heures du matin et suivantes, au bureau des ventes du Tribunal de première instance de Zaghouan, sis au Palais de Justice de Zaghouan affaire numéro 362.

La visite de l'immeuble est autorisée chaque jour durant les heures de la journée, sans condition particulière.

Remarque : Tout candidat souhaitant participer à la vente aux enchères peut consulter le cahier des charges auprès du greffier du bureau des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Zaghouan, ou au cabinet de l'avocat poursuivant, Maître Kamel El Air. Il ne peut être enchéri que par l'intermédiaire d'un avocat, après consignation du tiers de la mise à prix ou remise d'un chèque certifié à provision suffisante, ou d'une garantie bancaire irrévocable et sans recours. Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2026403850VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN IMMEUBLE SIS A MEDENINE

Objet du titre foncier N°41363 Médenine

Etude de Maître Mohamed Mars

Avocat auprès de la cour de cassation

Immeuble Colisée Avenue Habib Bourguiba, Médenine

MT : 312525K

1) Créancier saisissant :

La Société Banque Tunisienne, société à responsabilité limitée immatriculée au Registre du Commerce du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le numéro B182331997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé rue Hédi Nouira, Tunis, et dont le mandataire est M. Mohamed Mars, avocat, admis à la Cour de cassation de Médenine.

-en sa qualité de créancier raisonnable-.

2) Partie saisie :

La société Dar Qamar, société à responsabilité limitée immatriculée au Registre du Commerce du Tribunal de Première Instance de Médenine sous le numéro B12721999, dont le siège social est situé à Ras Marmour, Hassi Jerbi, Zarzis, Gouvernorat de Médenine, peut être contactée par l'intermédiaire de son représentant, Maître Mohamed Kammoun, avocat, dont le cabinet est situé au sein du cabinet Kammoun & Kallal, Immeuble Amzoud Palace A2-1, Rue du Lac Windermere, Les Berges du Lac 1053, Tunis.

- en sa qualité de caution hypothèque en nature -

Immeuble saisi :

Le bien saisi correspond à l'intégralité de la propriété cadastrale n°41363 à Médenine, connue sous le nom de "Dar El Qamar" (divisée en 6 262 parcelles), située dans le district de Hassi Jerbi, délégation de Jerjis, gouvernorat de Médenine. Il s'agit d'un terrain situé à Hassi Jerbi, délégation de Jerjis, gouvernorat de Médenine, plus précisément en bordure de la plage de Yekni à Ras Marmour. La propriété comprend un hôtel en construction, dont les travaux sont achevés à environ 40 %. Elle dispose également de deux piscines, dont une couverte, et d'un local équipé pour la production d'électricité côté ouest. La propriété est entourée d'un mur à l'ouest et au sud, tandis qu'à l'est, une borne marque la limite de la plage de Ras Marmour. L'hôtel compte trois étages. La superficie totale de la propriété est de 6 262 mètres carrés.

La propriété est délimitée comme suit : à l'est : une limite de 15,43 m de long suivie d'un chemin sablonneux de 6 m de large; au sud : des limites de 27,40 m, 40,01 m et 20;90 m, suivies d'un terrain appartenant à Said Al-Baji. A l'ouest :

Une limite de 79,66 m de long suivie d'une propriété maritime publique. Au sud : une limite de 107,39 m de long suivie de la demande d'enregistrement n°3482 de Médenine et à l'ouest de la propriété d'Abdullah Bin Dhaif Allah. A l'ouest : des limites de 11,34 m, 15,52 m et 0,59 m de long suivies d'un chemin sablonneux de 6 m de large, puis de la demande d'enregistrement n°20656 de Médenine. A l'ouest : une limite de 32,55 m de long suivie d'un chemin sablonneux; et à l'ouest : une limite de 24,74 m de long, suivie d'un terrain appartenant à Said Al-Baji.

La mise à prix de l'immeuble saisi, objet du titre foncier N°41363 Médenine, est fixée à un million huit cent douze mille cent cinquante et un dinars (1 812 151 000), le tout comme matérialisé par l'expert Monsieur Akram Fandi, expert désigné par ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Médenine, du 08/12/2025, sous le N°196510, outre les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi Pour le quatorze décembre deux mille vingt-six (14/12/2026) devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine, à partir de 09h et suivantes.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de travail.

Pour pouvoir participer à l'adjudication, on doit consigner le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers, on doit obtenir au préalable l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

2026403861VEPA1

Avis aux créanciers

DECISON DE PROROGATION DE LA PERIODE D'OBSERVATION

SOCIETE TEXTILE DU NORD «TEXNOR»

IU : D1479960

Siège social : Rue île Failaka

Les Berges du lac II - 1053 Tunis

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 27 Novembre 2025 sous le N°1062 il a été décidé le déclenchement des procédures de règlement judiciaire pour la société TEXTILE DU NORD «TEXNOR» et l'ouverture d'une période d'observation de neuf (09) mois.

Et en vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 03 Novembre 2026, il a été décidé la prorogation de la période d'observation pour une durée de trois (03) mois à partir de la date de l'expiration de la première période soit le 25/08/2026.

2026R03238VEPA2

Tribunal de première instance de Ben Arous

Ouverture des procédures de distribution des fonds

Affaire n°251/2026

Par décision du juge chargé de la répartition des fonds madame Nedra Nfissi a été autorisé en date du 09/07/2026 l'ouverture des procédures de distribution des fonds consignés auprès de la trésorerie publique de Tunisie objet de la quittance de consignation n°009225M en date du 12/06/2025 et le certificat de consignation n°G2200598 en date du 31/12/2025, portant sur un montant de seize mille quatre cent quatre vingt six dinars et 745 millimes (16.486,745 dt) provenant de la vente d'un véhicule de la société HYDROCOLD SERVICES.

Il est demandé à tous créancier souhaitant participer à la distribution, de présenter dans un délai de 30 jours suivant la publication de ce présent avis au journal officiel son titre de créance accompagné de ses justificatifs au greffe de ce tribunal par l'intermédiaire d'un avocat sous peine de déchéance de son droit à cette contribution.

Cette annonce est faite en application des articles 466 et 468 du code des procédures civiles et commerciales.

2026R03243VEPA2

Tribunal de première instance de Ben Arous

Ouverture des procédures de distribution des fonds

Affaire n°252/2026

Par décision du juge chargé de la répartition des fonds madame Nedra Nfissi, il a été autorisé en date du 09/07/2026 l'ouverture des procédures de distribution des fonds consignés auprès de la trésorerie publique de Tunisie objet des deux certificats de consignation en date du 31/12/2025; le premier sous le numéro K2500365 et la quittance de consignation n°M021764 en date du 24/10/2025 portant sur un montant de cent mille cinq cent vingt sept dinars (100.527,000 dt) et le deuxième sous le numéro 2500285L et la quittance de consignation n°M016631 en date du 14/08/2025 portant su un montant de cent quatre vingt mille sept cent vingt sept dinars (180.727.000 dt) provenant de la vente des véhicules de la société oil services.

Il est demandé à tous créancier souhaitant participer à la distribution, de présenter dans un délai de 30 jours suivant la publication de ce présent avis au journal officiel son titre de créance accompagné de ses justificatifs au greffe de ce tribunal par l'intermédiaire d'un avocat sous peine de déchéance de son droit à cette contribution.

Cette annonce est faite en application des articles 466 et 468 du code des procédures civiles et commerciales.

2026R03244VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution des deniers

En application des dispositions des articles 466, 468 et 468 du Code de procédure civile et commerciale

Maître BEN MILED Besma-Interprète Assermentée

27 Rue Taher Sfar imm. Ghannouchi, Sousse

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sousse 2

Juge chargé de la distribution des deniers

Demande de distribution n°172

En vertu de la décision rendue le 30/06/2026 par le Juge chargé des affaires de distribution des deniers et du classement des créanciers selon leur rang, près le Tribunal de Première Instance de Sousse 2, dans l'affaire de distribution des deniers n°172, statuant sur la requête en distribution présentée par Me Faycel MAROUANI, agissant pour le compte de son mandant, Mahmoud Ben Romdhane OURAJINI, et au vu des pièces justificatives qui y sont annexées, notamment l'attestation de dépôt de fonds n°2302211 daté du 12/06/2026 et le reçu de consignation des fonds n°M036109 daté du 26/09/2023, établis en vertu de l'ordonnance sur requête rendue par M. le Juge cantonal de Sousse 2 sous le n°3470 le 21/09/2023 ;

Ladite ordonnance a autorisé la consignation de la somme de trois mille soixante-seize dinars et neuf cent quarante sept millimes (3 076,947 dinars), provenant de la vente de biens meubles saisis appartenant à la société STE JUCASSA CONFECTION, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1078461H, dont le siège social est situé rue Abdelhamid Kortas, 4022 Akouda, Sousse, et ce, en vertu du procès-verbal de vente judiciaire aux enchères publiques dressé par Me Salem BOUMIZA, huissier de justice, sous le n°6373, daté du 02/09/2021.

PAR CES MOTIFS,

Nous ordonnons l'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés auprès de la Trésorerie régionale de Sousse, conformément à l'attestation de dépôt de fonds n°2302211, du 12/06/2026, et au reçu de consignation des fonds n°M036109, daté du 26/09/2023, établis en vertu de l'ordonnance sur requête rendue par M. le Juge cantonal de Sousse 2 sous le n°3470, le 21/09/2023.

Les fonds consignés, d'un montant de trois mille soixante-seize dinars et neuf cent quarante-sept millimes (3 076,947 dinars), proviennent de la vente de biens meubles saisis appartenant à la société STE JUCASA CONFECTION, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n° 1078461, dont le siège social est situé rue Abdelhamid Kortas, 4022 Akouda, en vertu du procès-verbal de vente judiciaire aux enchères publiques dressé par Maître Salem BOUMIZA, huissier de justice, sous le n°6373, daté du 02/09/2021.

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. La demande de collocation doit énoncer les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2026S01502VEPA2

EXTRAIT D'UN ARRET RENDU PAR LA COUR D'APPEL DE KAIROUAN EN DATE DU 05 NOVEMBRE 2026 SOUS LE N°9414

Mondher Negra

Expert judiciaire en comptabilité et gestion

Rue Khemaies Alouini Kairouan

Société soumise aux procédures de règlement judiciaire en vertu d'un arrêté rendu par le Tribunal de première instance de Kairouan le 06-11-2019 sous le n°48/2019

Société AGRIMAC pour les services, en la personne de son représentant légal, identifiant unique 0793846-Z

La Cour a statué définitivement sur la recevabilité de l'appel en la forme et, au fond, l'infirmation du jugement de première instance contesté portant rejet de l'admission de la créance et, statuant à nouveau, admission de la créance de l'appelante, la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), prise en la personne de son représentant légal, au passif des créances certaines déclarées dans le délai général prévu à l'article 445 du Code de commerce, comme suit :

1- Une créance résultant du solde du compte courant dont le fonctionnement a été arrêté, la date du prononcé du jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, soit le 06/11/2019, étant retenue comme date de clôture légale, d'un montant de quarante-cinq mille sept cent soixante-trois dinars et sept cent cinquante huit millimes (45.763,758 D).

2- Une créance fondée sur un titre exécutoire définitif, en vertu d'un certificat de non pourvoi en cassation relatif à l'arrêt d'appel n°7776 rendu le 26/03/2021 par la cour d'appel de Kairouan, d'un montant de soixante-dix mille quatre cent soixante et un dinars et trois cent cinquante-huit millimes (70.461,358 D).

Et ce, au titre de l'état des créances certaines, avec autorisation d'inscrire la Banque Internationale Arabe de Tunisie sur la liste des créanciers titulaires de créances certaines ; exonération de l'appelante de l'amende et restitution à son profit du montant de la consignation; rejet de l'appel au fond en ce qui concerne le chef du jugement portant décision de soumettre la requérante du redressement à la procédure de cession à un tiers.

Il est enjoint à l'administrateur judiciaire de faire inscrire le présent arrêt au registre du commerce et d'en adresser un extrait au Ministère public aux fins de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne dans un délai de dix jours à compter de la date de son prononcé.

2026S01503VEPA2

APPEL D'OFFRES N°09

VENTE D'UN LOT DE TERRAIN APPARTENANT AU GERANT FAILLI

DE LA SOCIETE EN FAILLITE SISE A SAHLINE MONASTIR

PUREX - SARL

CAPITAL : 60.000,000 DT

ID U : 0023282 A

N° D'AFFILIATION A LA CNSS : 13449553

SIEGE SOCIAL : ZAOUIT SOUSSE Avenue 7 Novembre SOUSSE

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de SOUSSE sous le N°216 en date du 02/11/2026, il a été décidé de charger le syndic de faillite Mr Belgacem BEN KHALED de compléter les annonces légales pour la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier N°45213 avec une mise à prix fixée à : 90.000, 000. Pour plus d'informations, contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem BEN KHALED son Bureau à l'immeuble EL AHMADIA 04 Rue Georges GORSE 4000 SOUSSE (73217330 - 98401023).

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr Belgacem BEN KHALED à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR

Appel d'offres relatif à l'acquisition de terrain dans le cadre de la faillite de la société PUREX.

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 07 décembre 2026.

2026S01505VEPA2

AVIS DE DISTRIBUTION

Tribunal de première instance de Monastir

Affaire de distribution des deniers numéro 371/26

En application des articles 467 et 468 du c.p.c.c.

Vu l'ordonnance rendue par monsieur le juge de distribution des deniers auprès du tribunal de première instance de Monastir en l'affaire N°371 de l'ouverture de la procédure de la distribution des deniers aux créanciers.

Suite à la requête de distribution déposée par maître Boussaid Houda avocat à Monastir pour le compte : "C.N.S.S. Monastir" contre Société YOUCOTEX PLUS - SARL, sise à la nouvelle cité route de Beni Hassen Touza - Monastir. Après avoir consigné le montant des deniers sept mille cent dinars (7.100.000dt) à la caisse des dépôts et consignation

selon attestation de dépôt N°25 en date du 17/08/2026, quittance N°M053242 daté du 09/06/2026.

Tout intéressé qui entend participer à la distribution des deniers doit produire dans les trente jours de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne ses titres de créance par l'exploit d'un avocat au greffe du dit tribunal autrement il sera déchu de son droit de participation.

Le présent avis est établi en application des dispositions des articles 466 et 468 du c.p.c.c.

2026S01511VEPA2

AVIS DE DISTRIBUTION

Tribunal de première instance de Monastir

Affaire de distribution des deniers numéro 370/26

En application des articles 467 et 468 du c.p.c.c.

Vu l'ordonnance rendue par monsieur le juge de distribution des deniers auprès du tribunal de première instance de Monastir en l'affaire N°370 de l'ouverture de la procédure de la distribution des deniers aux créanciers.

Suite à la requête de distribution déposée par maître Boussaid Houda avocat à Monastir pour le compte : "C.N.S.S." contre Société LES INDUSTRIES METALLIQUES DE CENTRE S.A domicilié à route Sousse, zone industrielle - Monastir.

Après avoir consigné le montant des deniers de deux cents cinq mille cinq cent dinars (205.500.000dt) à la caisse des dépôts et consignation selon attestation de dépôt N°22 de l'année 2026/23 de l'année 2026 / 24 de l'année 2026 en date du 05/08/2026, quittance N°M038254, M038260, M038264 daté du 22/4/2026.

Tous intéressé qui entend participer à la distribution des deniers doit produire dans les trente jours de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne ses titres de créance par l'exploit d'un avocat au greffe du dit tribunal autrement il sera déchu de son droit de participation.

Le présent avis est établi en application des dispositions des articles 466 et 468 du c.p.c.c.

2026S01512VEPA2

Vente «HOTEL MIRAMAR CLUB»

ZONE TOURISTIQUE SKANES MONASTIR

MF : 411521H

RC : B164971999

Le syndic de faillite de l'hôtel MIRAMAR CLUB sis à la zone touristique Skanes Monastir, Maître Yassine BOUDRIGA et en exécution de l'ordonnance de 11/11/2026 délivrée par monsieur le président de la chambre commerciale au tribunal de première instance de Monastir, annonce l'ouverture des délais de retrait de cahier des charges relatives à l'achat de l'Hôtel MIRAMAR CLUB à partir de la date de publication au Journal Officiel jusqu'au 15/02/2027 de son cabinet sis à B5-28 complexe Borj Khfacha 5060, Monastir Tél : 73907308, contre 300 dinars. Et ce pendant les horaires administratifs.

Le prix de référence est fixé à 12.218.125,000 Dinars.

Le dernier délai d'envoi des offres au tribunal de première instance de Monastir est fixé pour le 19/02/2027.

L'ouverture des plis est au bureau de Mr le président de la chambre commerciale le 22/02/2027 à 10H du matin.

2026S01513VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N°101 émanant du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 11/03/2025, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domicilié au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur des biens communs entre Jaleleddine Bakouche et Ines Bachtobji et la nomination Mme Eya Berrached Juge commissaire.

A qui de droit peut prendre contact avec le bureau de la liquidatrice dans les 15 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2026403828VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N°15 émanant du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 03/02/2023, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur de la succession du feu Salem Abdessalem JAOUCHI titulaire de la CIN N°00136045.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2026403829VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N°50 émanant du tribunal de première instance de Ben Arous le 19/03/2024 et l'avis datant du 17/04/2024 il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur de la succession du feu Salah Sofien.

Les créanciers doivent produire leurs documents au bureau de la liquidatrice dans les 15 jours qui suivent la parution de cette annonce.

2026403830VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N°72408 émanant du tribunal de première instance d'Ariana le 16/03/2021 il a été décidé la nomination de la liquidatrice Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue

belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, à la place de liquidateur Chokri Ghrairi pour la continuation de la liquidation du feu Hedi Damak.

2026403845VEPA2

Remplacement d'administrateur judiciaire

Société ezzahr primary school

Siège social : 01 rue du souk hedi nouira Ariana

IU : 1771645E

En vertu de la décision rendue le 06/11/2026 par le tribunal de Première Instance de l'ariana, dans le dossier d'administration judiciaire N°345/67656, il a été décidé de remplacer l'administrateur judiciaire Monsieur najeh sghaier par Maître Faouzia Abbes en qualité d'administrateur judiciaire de la société ezzaher primary school titulaire de l'identifiant unique n°1771645E, sise au 01 rue du souk hedi nouira Ariana.

Toute personne concernée est invitée à contacter le bureau de l'administrateur judiciaire sis au 11, rue Belhassen Jrad, 1er étage, Apt N°3, cité administrative, Ariana, téléphone : 28 206 646.

2026403846VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N°89307 émanant du tribunal de première instance d'Ariana le 29/12/2021 il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur de la succession du feu Ali Ferchichi.

A qui de droit peut prendre contact avec bureau de la liquidatrice dans les 15 jours qui suivent la parution de cette annonce.

2026403847VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N°96495 émanant du tribunal de première instance de Ariana le 15/08/2022 il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28206 646, en qualité de liquidateur de la succession du feu Ali Abdelli titulaire de la CIN N°04209232.

Toute personne concernée est invitée à contacter le bureau de la liquidatrice dans les 15 jours qui suivent la parution de cette annonce.

2026403848VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N°5583 émanant du tribunal de première instance de Tunis le 11/04/2018 il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28206 646, en qualité de liquidateur de la succession du feu Mohamed Ameur titulaire de la CIN N°05011486.

Toute personne concernée est invitée à contacter le bureau de la liquidatrice dans les 15 jours qui suivent la parution de cette annonce.

2026403849VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N°159 émanant du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 18/05/2026, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domicilié au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur des biens communs entre Kavayolo Karmini et Najet Jouini.

Toute personne concernée est invitée à contacter le bureau de liquidatrice.

2026403858VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N°2017/39 émanant du tribunal de première instance de Tunis le 15/02/2022 il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domicilié au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de séquestre judiciaire du bien immobilier Ben Tenfous situé au 10 Rue biri Tunis au lieu du feu Hsan werfelli.

Toute personne concernée est invitée à contacter le bureau de séquestre.

2026403859VEPA2

Appel d'offres pour une location gérance

SOCIETE CARTHAGE TRAILERS

SOCISTE ANONYME

Identifiant unique : 1249335D

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de première instance de Tunis du 04 Novembre 2026 relatif à l'affaire n°162 les mandataires judiciaires annoncent la location gérance du fonds de commerce de la Société CARTHAGE TRAILERS composé de constructions et équipements industriels et administratifs sis à la zone industrielle Jbal ouest.

Toutt intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer le cahier des charges du bureau administrateur judiciaire Mondher Hamdi sis à Immeuble 02 - 2ème étage route mjez el beb bougatfe sidi hcine Tunis contre le paiement de la somme de 200 Dinars.

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférent sous pli fermé ou être déposés au bureau d'ordre du cabinet de Maître Mondher Hamdi et ce au plus tard dans QUARANTE CINQ JOURS à compter de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Pour plus de renseignements, contactez le bureau de l'administrateur judiciaire au : 71559671.

2026403860VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

CEVA LOGISTICS TUNISIE

SA au capital de 350 000 Dinars

Siège social : Zone Portuaire de Radés - Ben Arous- BP 214- Radés 2014 Tunisie

Identifiant Unique : N°0823263 Z

Messieurs les actionnaires de la société CEVA LOGISTICS TUINISIE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 02 décembre 2026 à 10 heures au siège de la société CEVA LOGISTICS MARSEILLE, sis à la Tour Mirabeau, Boulevard Jacques Saadé, 4, Quai d'Arenc, 13002 Marseille - France, avec possibilité de participation de chacun des actionnaires par visio-conférence et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Régularité de la réunion au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés.

2. Examen et analyse de la situation de la trésorerie de la société.

3. Détermination de la politique de distribution des dividendes,

4. Questions diverses.

2026R03240SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale des Associés

Société Tunisienne d'Industrie Automobiles (en liquidation)

Société anonyme

Identifiant unique : 0002584X

Le liquidateur de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale des Associés qui se tiendra le mercredi 16 Décembre 2026 à 10 heures du matin à la salle des réunions de la Banque Nationale Agricole au 9ème étage de l'immeuble EX-BAD - Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du liquidateur concernant les circonstances de l'élaboration des états financiers pour la période finissant le 07 Mars 2018 et des états financiers pour la période allant du 08 Mars au 31 décembre 2018 ainsi que les suites réservées aux décisions des associés lors de l'assemblée générale du 30 décembre 2025.

2- Lecture du rapport d'activité du liquidateur pour les années 2019 et 2020 et pour la période allant du 01/01/2026 au 15/11/2026.

3- Lecture du rapport de commissaire aux comptes sur les états financiers pour la période allant du 01/01/2018 au 17/03/2018 et pour les années clos au 31/12/20218 et 31/12/2019 et 31/12/2020.

4- Approbation des états financiers des années 2018, 2019 et 2020 et affectation du résultat pour les années 2018, 2019 et 2020.

5- Quitus au liquidateur pour l'accomplissement des procédures pour la réunion de l'assemblée générale des associés pour l'année 2018 et pour la gestion durant les années 2019 et 2020 et quitus aux membres du conseil d'administrations pour la gestion des années 2018, 2019 et 2020.

6- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions objet de l'article 200 du c.s.c pour les années 2018, 2019 et 2020.

7- Approbation si nécessaire sur les conventions objet de l'article 200 du C.S.C.

8- Décisions de l'assemblée générale des associés concernant les anomalies relevées dans les rapports du commissaire aux comptes sur les exercices comptables 2018, 2019 et 2020.

9- Renouvellement du mandat du liquidateur.

10- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

11- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures de dépôt et de publications légales et pour toutes les opérations qui en découlent.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les associés.

2026R03250SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Galien Pharmaceuticals S.A.

Capital : 26 395 000 DT

Les Berges du Lac, Tunis

ID RNE : 1185853V

Les actionnaires de la Société sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 10 décembre 2026 à 09h00, au siège de Maxula Bourse, sis l'Immeuble Regency, Rue Lac Léman, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital en numéraire et suppression des droits préférentiels de souscription

- Décision de l'augmentation du capital social en numéraire

- Modification des statuts

- Décision de la continuité d'exploitation

- Pouvoirs pour formalités.

2026403825SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAWASOL GROUP HOLDING SA

Société anonyme

Au capital de 108 000 000 dinars

Résidence du Lac, Rue Lac Tanganyka, Immeuble H 3ème Etage, les berges du Lac

Identifiant Unique : 1271778K

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires

de la Société TGH à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 11/12/2026 à 10h au siège de la société Retel SA sis à la Rue des entrepreneurs, ZI Borj Ghorbel, Ben Arous, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation à l'AGO annuelle relative à l'exercice 2025

2. Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle relative à l'exercice 2025

3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2025

4. Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025

5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025

6. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

7. Affectation des résultats de l'exercice 2025

8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025

9. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse suivante : Résidence du Lac, Rue Lac Tanganyka, Immeuble H 3ème Etage, les berges du Lac.

2026403831SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Des Actionnaires

De la Société SOTIMACO

S.A «en liquidation»

Identifiant Unique : 0001370E

Le Président Directeur Général de la Société «EL-BOUNIANE», société liquidatrice de la société «SOTIMACO», invite tous les actionnaires de la Société «SOTIMACO» à assister à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le Mercredi 9 Décembre 2026 à 10H00 au siège social de la société EL-BOUNIANE sis au 68 Avenue Farhat HACHED - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du liquidateur pour l'exercice 2025.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025.

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5- Quitus à la liquidatrice au titre des opérations de liquidation effectuées au cours de l'exercice 2025.

6- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette information tient lieu de convocation officielle à tout actionnaire pour y assister ou se faire représenter légalement.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la liquidatrice Société «EL-BOUNIANE», durant les délais légaux.

2026403838SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Des Actionnaires

De La Société Les Carrières Tunisiennes

S.A «en liquidation»

Identifiant Unique : 0000901F

Le Président Directeur Général de la Société «EL-BOUNIANE», société liquidatrice de la société «LES CARRIERES TUNISIENNES», invite tous les actionnaires de la Société «LES CARRIERES TUNISIENNES» à assister l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le Jeudi 10 Décembre 2026 à 10H00 au siège social de la société EL-BOUNIANE sis au 68 Avenue Farhat HACHED-TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du liquidateur pour l'exercice 2025.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025.

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5- Quitus à la liquidatrice au titre des opérations de liquidation effectuées au cours de l'exercice 2025.

6- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette information tient lieu de convocation officielle à tout actionnaire pour y assister ou se faire représenter légalement.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la liquidatrice Société «EL-BOUNIANE», durant les délais légaux.

2026403839SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 18/12/2026

Société TIME Higher School

SOCIETE ANONYME

Capital Social : 9 300 000

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

45, Av Mohamed 5,1002 Montplaisir

Le conseil d'administration du 09 novembre 2026 a décidé la convocation de l'assemblée générale ordinaire pour la date du vendredi 18 décembre 2026, à 10 heures, à son siège 45 Avenue Mohamed V en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée générale annuelle,

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales des exercices 2023, 2024 et 2025,

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre des exercices 2023, 2024 et 2025

4- Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2023, 2024 et 2025,

5- Affectation du résultat des exercices 2023, 2024 et 2025,

6- Approbation des conventions visées aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

7- Cession de TIME

8- Désignation d'Administrateurs pour les exercices 2026-2027-2028,

9- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027-2028

10- Quitus éventuel aux administrateurs,

11- Pouvoirs pour formalités.

2026403842SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 18/12/2026

Société TIME Higher School

SOCIETE ANONYME

Capital Social : 9 300 000

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

45, Av Mohamed 5, 1002 Montplaisir

Le conseil d'administration du 09 novembre 2026 décide également de convoquer une assemblée générale extraordinaire le même jour, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Constatation de la diminution des fonds propres en deçà de la moitié du capital social (article 388 du code des sociétés commerciales et article 29 des statuts)

2- Décision sur la dissolution anticipée de la société ou la poursuite de son activité

3- Pouvoirs pour formalités.

2026403843SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la

Société TECHNOLATEX Société Anonyme faisant appel public à l'épargne

Capital social : 7 850 000,000 TND.

SIEGE SOCIAL : LOT N°2 Z.I SIDI BOUTEFAHA 9000 BEJA

IU : 1184912J

M.F : 1184912J/A/M/000

Les actionnaires de la société TECHNOLATEX sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra au bureau sis au 1, rue Turkana, Emir EL BOUHAIRA, Appt N°1, les Berges du lac, 1053 Tunis, le vendredi 11 décembre 2026 à 08h30 du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Constat des irrégularités affectant la convocation des assemblées générales ordinaires des 30 mars 2026 et 19 août 2026 et décision de leur régularisation;

2- Ratification et, en tant que de besoin, renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Mohamed Salah GAHBICHE, Mohamed Aymen GAHBICHE et Karim GAHBICHE, décidé par l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2026 :

3- Ratification et, en tant que de besoin, réitération de la fin anticipée et du renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Samy BZIOU, décidés par l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2026 ;

4- Ratification et, en tant que de besoin, réitération de la résolution de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2026 relative aux crédits de gestion autorisés par le conseil d'administration en sa réunion du 5 mars 2026 ;

5- Ratification des délibérations du conseil d'administration du 30 mars 2026, du 30 avril 2026 et du 11 novembre 2026.

6- Pouvoirs pour formalités.

2026403851SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TEMA CONSULTING SA

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 200 000 DT

SIEGE SOCIAL : 12 Rue Hbib Thameur Tunis

Messieurs les actionnaires de la société TEMA CONSULTING sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 08 décembre 2026 à 10h00 au siège de la société, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transformation de la forme juridique de la société de SA en SARL,

2. Mettre fin aux fonctions de Directeur Général et du Président du conseil d'administration et leur accorder un quitus général,

3. Transfert du siège social,

4. Désignation d'un nouveau gérant;

5. Adoption d'un nouveau statut de la société.

6. Questions diverses.

2026403854SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU

09 décembre 2026

KELIBIA LA BLANCHE LEISURE & LIFE STYLE S.A

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 150.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 04 RUE ACHTART, NORD HILTON 1002 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 1097108Z

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la Société «KELIBIA

LA BLANCHE LEISURE & LIFE STYLE S.A», qui se tiendra le mercredi 09 décembre 2026 à 14h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes;

3. Suppression du droit préférentiel de souscription;

4. Augmentation du capital;

5. Modification de l'article 6 des statuts.

Veuillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2026403863SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR- SA

Capital social : 55.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 08 décembre 2026 (08/12/2026) à 9h à l'appartement A5-01 IQ Smart Building & Business Center Boulevard Qualité de la vie Route du Kram - Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation le cas échéant des rapports du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article 300 alinéa 2 du C.S.C.

2. Augmentation du capital social d'un montant de cinq millions de dinars (5.000.000 DT) et ce par la création de 500.000 nouvelles actions nominatives de 10 DT chacune.

3. Constat le cas échéant de la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

4. Ouverture des délais de souscription des nouvelles actions.

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social.

6. Pouvoir pour finaliser l'augmentation du capital social.

2026403864SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR- SA

Capital social : 55.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 08 décembre 2026 (08/12/2026) à 10h à l'appartement A5-01 IQ Smart Building & Business Center Boulevard Qualité de la vie Route du Kram - Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation le cas échéant des rapports du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article 300 alinéa 2 du C.S.C.

2. Augmentation le cas échéant du capital social à la valeur nominale

3. Constat de la renonciation des actionnaires à titre individuel partiellement ou totalement à leur droit préférentiel de souscription et l'agreement de nouveaux actionnaires le cas échéant.

4. Ouverture des délais de souscription des nouvelles actions.

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social et la mise à jour des statuts

6. Pouvoir pour finaliser l'augmentation du capital social.

2026403865SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 04-12-2026

SOCIETE MIDETRRANEAN PAPER INDUSTRY

Société Anonyme

Au capital social 1 400 000

Siège social : Route Nationale MCI 07, Km 26, Nouvelle Matmata-6044-Gabès

IU : 16955711A

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société MIDETRRANEAN PAPER - INDUSTRY qui se déroulera le 04-12-2026 à 9h 30 min au siège social de la société sis à la Route Nationale MCI 07, Km 26, Nouvelle Matmata6044-Gabès pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement des délais de convocation de l'AGO

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

3- Lecture des rapports général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au 31/12/2025

4- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes et approbation des conventions et opérations visées par les articles 200 et suivants ainsi que l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Pouvoirs et formalités à accomplir.

2026403868SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04-12-2026

SOCIETE MIDETRRANEAN PAPER INDUSTRY

Société Anonyme

Au capital social 1 400 000

Siège Social : Route Nationale MCI 07, Km 26, Nouvelle Matmata-6044-Gabès

IU : 1695571/A

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à la réunion de l'Assemblée

Générale Extraordinaire de la société MIDETRRANEAN PAPER - INDUSTRY qui se déroulera le 4-12-2026 à 10h 30 min au siège social de la société sis à Route Nationale MCI 07, Km 26, Nouvelle Matmata - 6044 - Gabès pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement des délais de convocation de l'AGE

2. Lecture du rapport de la Direction Générale destiné à l'AGE en vue de l'approbation de l'augmentation du capital et de ses modalités de réalisation

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation de capital

4. Pouvoirs et formalités à accomplir.

2026403869SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Communautaire Régionale "Manouba El Beya"

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Décret n°15 de l'année 2022 du 20 mars 2022, relatif aux sociétés communautaires, régissant les procédures de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Dénomination sociale : Société Communautaire Régionale "Manouba El Beya."

Siège social : Pépinière d'Entreprises de l'Université de Manouba.

Nature juridique : Régionale.

Activité : Agricole.

Durée de la société 99 ans.

Date et lieu de dépôt des statuts types : Le 17/01/2023 sous le numéro 1 auprès du Tribunal de Première Instance de Manouba.

Nombre de participants (associés) : 57 participants.

Nombre de parts souscrites : 116 parts.

Valeur nominale de la part : 200 dinars.

Nom de l'établissement bancaire : Banque Nationale Agricole (BNA) - Agence de Manouba.

Compte bancaire (RIB) : 03034164010900004454.

Le Conseil d'Administration de la Société Communautaire Régionale "Manouba El Beya" convoque l'ensemble des membres participants de la société à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le dimanche 15 novembre 2026 à 09h00 du matin à la Grande Salle de la Municipalité d'Oued Ellil. Cette réunion se déroulera conformément aux dispositions de l'article 38 du Décret n°15 de l'année 2022 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés citoyennes, organisant les procédures de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Ordre du jour de l'assemblée :

1. Ouverture des souscriptions et augmentation de la valeur nominale de la part sociale.

2. Modification des statuts conformément au Décret-loi n°3 modifiant le Décret n°2022-15 du 20 mars 2022, et leur approbation.

3. Modification et approbation du règlement intérieur.

4. Obligation de paiement du montant financier requis auprès de la société au profit de l'Office des Terres Domaniales (OTD).

2026403837SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE

"Vignerons Coteaux Takelsa"

Capital social : 500MD

La société mutuelle de base «Vignerons Coteaux Takelsa» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2025 qui aura lieu le 24 décembre 2026 à 10 H du matin au siège de la société sise à El-Arima Takelsa afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2025.

2- Examen des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2025.

4- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2025.

5- Quitus des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2025.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

7- Mise à jour de la liste des associés et acceptation des nouveaux adhérents.

8- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2026, 2027 et 2028.

9- Fixation des jetons de présence à accorder aux membres du conseil d'administration.

10- Renouvellement du 1/3 des membres du conseil d'administration.

La société informe ses adhérents qu'elle commence à recevoir les candidatures aux postes des membres du conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception à partir de la date de cette convocation jusqu'à la date du dixième jour qui précède la date de l'assemblée; aussi elle met à son siège social tous les documents se rapportant à l'assemblée à partir de huitième jour qui précède la date de cette assemblée.

2026R03245SODB3

ASSEMBLEE GENERALE ELECTORALE DE LA SOCIETE

COOPERATIVE DES SERVICES AGRICOLES "ELFAOUZ" CHORBANE

COMMUNIQUE

Matricule fiscal : 025165EPM000

Le président de conseil d'administration de la Société Des

Services Agricoles ELFAOUZ A chorbane Invite tous les adhérents de la société d'assister aux travaux de l'assemblée générale électorale des années fiscales 2025 qui se teindra le 9/12/2026 à 10 heures de matin au siège de la société à chorbane dans le but de discuter l'ordre de travaux suivant :

- Récitation des deux rapports littéraires et financiers des années 2025.

- Lecture des rapports de la vérification des comptes des années financières 2025.

- Discuter des rapports littéraires et financiers et des états financiers et les présenter pour approbation.

- Mise à jours de la liste des participations.

- Affectation des excédents budgétaire des années 2025.

- Renouvellement les membres du conseil d'administration.

- Les adhérents dévoirant présente leur candidature au conseil d'administration à partir du 20/11/2026 jusqu'au 27/11/2026 chaque participation doit formuler une demande de candidat renvoyé directement au siège de la société par poste mettant en considération le cachet de la poste.

Les conditions de d'éligibilité.

- Le candidat doit avoir un niveau scolaire supérieur ou égal à la 9ème année secondaire de base ou troisième année secondaire ancien régime une attestation scolaire doit être présentée à cet fin.

- Il doit être inscrit ou permis les clients de la société pendant au moins deux ans son interruption avec un chiffre d'affaire au moyen de 200 dinars par an.

Il ne doit pas avoir des ancienne dettes au bénéficie de la société à la date du dépôt de se demande.

Il ne doit pas avoir d'autres activités ou d'autres liens avec d'autre entreprise concurrentes.

Chaque candidat doit déposer une caution (garantie financier) de 50d les date pourvues accompagnée de la candidature.

Les candidats appartenant à la fonction publique doivent présentés une licence écrite de la part de l'administration à laquelle il fait partit. Le candidat est invité à présenter sa candidature en faveur du président du conseil d'administration par écrit assure respectant les délais légaux.

2026S01497SODB3

Notice

Sté Mutuelle de base de Service de pêche "EL BARAKA"

Adresse : Port de pêche "EL GHDIR" Monastir

E-mail : sté mutuelle elbaraka@gmail.com

N° Portable : 98541049 - 55255362

MF : 9731 V/N/M

CNSS : 10361705

Le président de la société Mutuelle de Base de service de pêche «El Baraka» informe tous ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire pour les années 2021, 2022 et 2023, se déroulera le 19 NOVEMBRE 2026 vers 15 heures au siège de la société à Monastir et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport financier et administratif des années 2021, 2022 et 2023,

2. Lecture du rapport de commissaire aux comptes des exercices 2021, 2022 et 2023.

3. Examinassions des rapports.

4. L'approbation des rapports financiers pour les exercices 2021-2022-2023.

5. Mise à jour de la liste des adhérents.

6. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026.

7. Renouvellement de tiers des membres de conseil d'administration

NB : l'ouverture des candidatures au conseil d'administration est fixée pour le lundi 26 octobre 2026 au mercredi 06 novembre 2026 par lettre recommandée avec accusé de réception adresse au nom du président du conseil d'administration de ladite société.

2026S01500SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que Monsieur MOHAMED ALI BECHIKH a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre du gouvernorat de Bizerte sous le n°2356 datée le 16/02/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en dépôt GPL spécialisé dans le stockage et la distribution des bouteilles de gaz de pétrole liquéfié situé dans la zone industrielle Menzel Jemil relevant du gouvernorat de Bizerte, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la délégation de Menzel Jemil.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs :

- Le gouverneur de Bizerte

- Le délégué de Menzel Jemil

et ce dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le public est informé que Mr Alaeddine Hasni a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le N° 2471 daté du 21/09/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant

en une Huilerie sise à Reheba eljanoubia Délégation Gafsa Nord, Gouvernorat de Gafsa, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou à la Municipalité de Gafsa.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet doivent être présentées à Mr. le Gouverneur De Gafsa ou Mr le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de Gafsa dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mme Hasna ben Mohamed chaaben CIN 06318037 du 09/12/2024, déclare par la présente de la perte de son titre de propriété relatif au cadastre de Nabeul n°649631, suite au certificat de perte n°379 du 27/10/2026, délivré par la police de Korba Nord.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assahafa le 29/10/2026.

2026R03235DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Radhouane Ayadi porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un terrain superficie 782.90 m² contenant une villa sise à la route ain km 5 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2026X01561DIVD2

Avis

M. Salwa et Sonia Dammak déclarent la perte des titres de propriété d'une parcelle de terre de 766.70 m² située route d'Agereb km 3 Sfax elles veulent extraire un autre titre au lieu de 1 titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Mr Mohamed ali karray à Sfax.

2026X01562DIVD2

DEMANDE DE MISE A JOUR

En vertu de la requête de mise à jour n°81274, présentée au Tribunal immobilier de Tunis le 23/09/2024 par Maître Wahida Fatnassi, avocate, agissant au nom et pour le compte de Monsieur Sofiane Ben Amara, et tendant à l'inscription des actes de vente suivants :

- Un acte de vente sous seing privé en date du 08/11/1996, dont les signatures des parties ont été légalisées les 11 et 13 novembre 1996 et enregistré le 13/11/1996, portant vente consentie par Monsieur Mehrez Ben Mohamed Ben Slimane Lamine, représenté à cet effet par Madame Faïza Bent Hassan Madhoun, en vertu d'une procuration en date du 17/10/1995, enregistrée à la recette des finances le 06/08/1996, volume 3, registre 16, numéro 151, au profit de Monsieur Mohamed Lotfi Ben Sadok Ben Ahmed Zaouaoui et de Madame Rim Bent Amer Zaouaoui, portant sur la totalité de l'appartement n°142, situé au deuxième étage, bloc II, à la Cité Olympique, dépendant des titres fonciers n°55483, 33266 et 41741 Tunis.

- Un acte de vente sous seing privé en date du 08/06/1999, dont les signatures des parties ont été légalisées les 15 et 16 juin 1999 et enregistré le 24/08/1999, portant vente consentie par Monsieur Mohamed Lotfi Ben Sadok Ben Ahmed Zaouaoui et Madame Rim Bent Amer Zaouaoui au profit de Madame Saïda Bent Chedly Binous, portant sur la totalité de l'appartement n°142, situé au deuxième étage, bloc II, à la Cité Olympique, dépendant des titres fonciers n°55483, 33266 et 41741 Tunis.

- Un acte de vente reçu par-devant notaire le 15/02/2024, dont les droits de mutation ont été acquittés le 02/04/2024, portant vente consentie par Madame Saïda Bent Chedly Binous, portant sur la totalité de l'appartement n°142, situé au deuxième étage, bloc II, à la Cité Olympique, correspondant au lot n°256, d'une superficie de 102 m², objet du titre foncier n°166904 Tunis, ainsi que les quotes-parts indivises des parties communes et collectives y afférentes, évaluées à 558/10000, objet du titre foncier n°166988 Tunis, conformément à l'attestation de conformité délivrée le 12/02/2024 par l'ingénieur de la société immobilière La Foncière STEF, relative au lotissement de la résidence édifiée sur le titre foncier n°142677 Tunis et correspondant aux titres fonciers n° 166904 Tunis et 166988 Tunis.

- Attendu qu'il a été impossible d'obtenir la procuration en date du 17/10/1995, enregistrée le 66/08/1996, ayant servi de fondement à la vente du 08/11/1996, dont les signatures des parties ont été légalisées les 11 et 13 novembre 1996 et qui a été enregistrée le 13/11/1996.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «Al Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 12/11/2026.

2026403835DIVD2

Perte de Titre de Propriété

Monsieur El Moez Ben Elmeki Ben Elhaj Elhedi Elkhenissi annonce la perte du titre de propriété n° (06/19551) daté du 23/12/2024 pour la propriété appelée «résidence

Mohamed amine», correspondant au registre foncier n°645648-Nabeul conformément au certificat de perte délivré par le chef de police nationale de kélibia en date du 19/8/2026.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Chourouk et le Quotidien le 11/11/2026.

2026403840DIVD2

Rectificatifs

RECTIFICATION D'UNE ERREUR

L'annonce n°2026403792FCCC2, publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°138 du 10 Novembre 2026, page 3342.

FAUX :

- Quittance n°M080600.

- Situé au 1er étage de l'avenue de l'Indépendance n°14 Khaznadar, Bardo.

VRAI :

- Quittance n° M080660.

- Situé à l'avenue de l'Indépendance n°14 khaznadar Bardo - Tunis.

2026403862RECZ9